

A Monsieur le Pasteur [REDACTED]

COMMANDEMENT GENERAL

Le Commandant

de la Gendarmerie

Rue Ernest Allard, 11-13  
1000 BRUXELLES

Votre lettre du  
29 MAI 1997

Vos références

--

Nos références  
DPSC-841/A

Bruxelles

09. VI. 1997

Votre correspondant

Numéro de téléphone

Fax

Concerne : liste des sectes

Monsieur le pasteur,

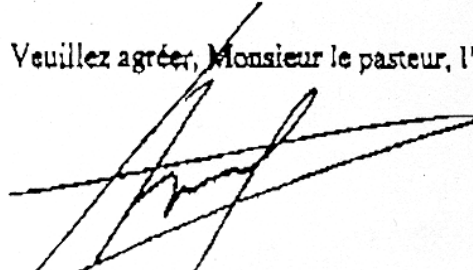
J'accuse bonne réception de votre lettre du 29 mai 1997 concernant le fait que votre organisation soit reprise dans la "liste des sectes" de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes.

Je prends acte que le président de la commission se base sur le secret des huis clos et vous laisse dès lors sans réponses concrètes.

Je suis au regret de ne pas pouvoir vous fournir ces réponses, même si le président vous a renvoyé à mes services. En effet, lors des activités de cette commission, il a été demandé à la gendarmerie d'établir une liste des organisations susceptibles de faire l'objet d'un examen par ladite commission dans le cadre de la mission qui lui fut confiée par le Parlement. Devant ma réticence répétée, eu égard à l'absence de toute définition ou de critères d'appréciation, le président m'a assuré que les documents que la gendarmerie lui transmettrait, seraient considérés comme des documents de travail qui feraient l'objet d'une analyse approfondie de la commission. Le président a fait comprendre sans équivoque que si une liste devait dès lors être publiée, elle le serait après une appréciation de la commission et sous sa seule responsabilité.

Si, au travers du rapport officiel de la commission d'enquête, vous ne trouvez pas de traces de l'appréciation complémentaire précitée, seul le président de la commission est en mesure de vous éclairer plus avant ou vous expliquer la raison pour laquelle la commission a décidé de publier la liste telle quelle.

Veuillez agréer, Monsieur le pasteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Lieutenant général W. DERIDDER  
Commandant de la Gendarmerie